

## Conseil municipal du 6 mars 2025 *Communiqué*

Jeudi 6 mars, à 20h, les membres du Conseil municipal de Morillon se sont réunis pour la deuxième séance de l'année. À l'ordre du jour étaient notamment inscrites les décisions financières annuelles, dont le budget primitif 2025.

Mais avant l'étude du budget, les élus ont approuvé, pour la première fois, le **compte financier unique (CFU) pour l'année 2024**. En effet, ce document remplace le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Grâce à une gestion efficiente, et tout en menant des investissements conséquents, la clôture de l'exercice 2024 a permis de générer un excédent de 775 964 €, reporté sur l'exercice 2025 afin de poursuivre les investissements structurants pour la commune.

Concernant le **budget primitif 2025**, celui-ci a été adopté à l'unanimité pour un montant total de 10 102 754 €, comportant 5 378 763 € en section de fonctionnement et 4 436 838 € en section d'investissement. Au cours des débats, les élus ont pris le temps d'explicitier les réalisations majeures budgétées en 2025. Il s'agit notamment des travaux de réaménagement des espaces publics et de la création d'une aire de jeux sur la station de Morillon 1100 – Les Esserts. Il y a également la rénovation du pumptrack sur la base de loisirs du Lac bleu, ainsi que la poursuite des projets coordonnés de la réhabilitation du presbytère pour y accueillir la mairie et du bâtiment de l'actuelle mairie pour le dédier à l'école. Les élus maintiennent également le cap de la diversification de l'économie touristique morillonnaise, avec l'ouverture de la télécabine en période estivale, la création d'un chemin de promenade thématique et l'entretien de pistes VTT avec une volonté de développement, dont le point d'orgue cette année devrait être l'organisation d'un événement d'envergure mondiale dédié à la pratique du VTT. Enfin, toujours sur les dépenses, une délibération propre portait sur **l'attribution des subventions aux associations** pour un montant total de 62 990 €.

S'agissant des recettes, les élus ont fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025. Dans le budget primitif, en raison de l'activité touristique soutenue sur la saison d'hiver, il a été estimé une hausse des recettes générées par le produit touristique. En parallèle, il est attendu des subventions importantes des partenaires, à savoir l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental. Au cours de cette séance, des délibérations portaient spécifiquement sur **des demandes de subvention** au titre des Contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) et de la répartition du produit des amendes de police.

Pour revenir sur **l'aire de jeux qui sera implantée juste au-dessus de la garderie des Esserts**, les élus ont décidé de retenir à la suite de la commission d'appel d'offres le projet soumis par la société SMC2. Le concept choisi, à la fois novateur et unique dans son identité, permettra de consolider l'attractivité en toute saison de Morillon. Ce projet, évalué à 356 823 € HT, devrait faire l'objet de subventions versées par les partenaires à hauteur de 80 %. Les travaux débuteront au printemps, pour se terminer à l'automne avec une interruption durant la période touristique estivale.

Les élus ont ensuite **sélectionné l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée du projet de réhabilitation du presbytère pour y aménager la mairie**. Ce groupement sera chargé de concevoir le projet de réhabilitation du presbytère ainsi que les aménagements extérieurs et paysagers associés, l'objectif étant de déposer le permis de construire à l'été 2025 pour un démarrage des travaux au début de l'année 2026.

En conclusion, le Maire a informé de la **tenue d'une réunion publique** le 26 mars 2025 à 19h à la CCAS de Morillon au sujet du **projet de centre intercommunal de secours**. Cette réunion sera coorganisée avec le SDIS 74.

Fait à Morillon le 12 mars 2025.